URBA Ouest-Conseil

DÉPARTEMENT DU
MAINE ET LOIRE

COMMUNE DE LA FERRIÈRE-DE-FLÉE

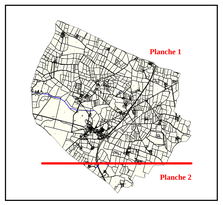

P L U

Elaboration

PLAN ZONAGE - COMMUNE - PLANCHE 1

PLU Prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 27/09/2006
Arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 10/10/2011
Enquête publique du 13/02/2012 au 15/03/2012 inclus
Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du
Le Maire :

Pièce N° 5

Echelle :1/5000ème

Zones du PLU :
- UA
- UB
- UE
- UY
- 1AU
- 1AUE
- 2AU
- A
- Ap
- Np

Légende

- Limite de zones
- 1 — Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Entités archéologiques
- Station d'épuration et périmètre de protection de 100m
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Arbres isolés protégés au titre de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Autres bois (à titre informatif)
- Secteurs et éléments du patrimoine soumis au permis de démolir (Application de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme)

Les clôtures sont soumises à déclaration préalable

Numéro	Désignation	Destinataire	Surface
ER n°1	Sécurisation de l'entrée d'agglomération	Commune	942m²
ER n°2	Création d'un passage piétonnier	Commune	222.3m²
ER n°3	Sécurisation du carrefour	Commune	171.8m²
ER n°4	Sécurisation d'entrée d'agglomération	Commune	554.9m²
ER n°5	Création d'une liaison piétonne	Commune	514.9m²
ER n°6	Création d'une liaison douce	Commune	7138m²
ER n°7	Aménagement d'un parking	Commune	567.5m²
ER n°8	Création d'une liaison piétonne	Commune	130m²

URBA Ouest-Conseil

DÉPARTEMENT DU
MAINE ET LOIRE

COMMUNE DE LA FERRIÈRE-DE-FLÉE

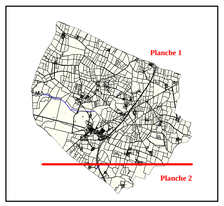

P L U

Elaboration

PLAN ZONAGE - COMMUNE PLANCHE 2 ET LE BOURG

PLU Prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 27/09/2006
Arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 10/10/2011
Enquête publique du 13/02/2012 au 15/03/2012 inclus
Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du
Le Maire :

Pièce N° 5

Echelle : commune - 1/5000ème et bourg : 1/2000ème

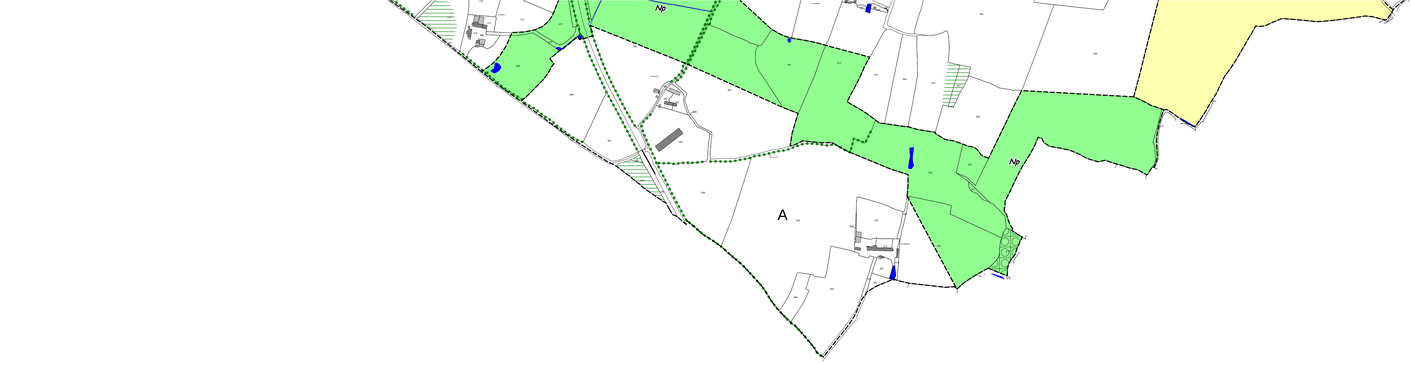

BOURG DE LA FERRIERE DE FLÉE

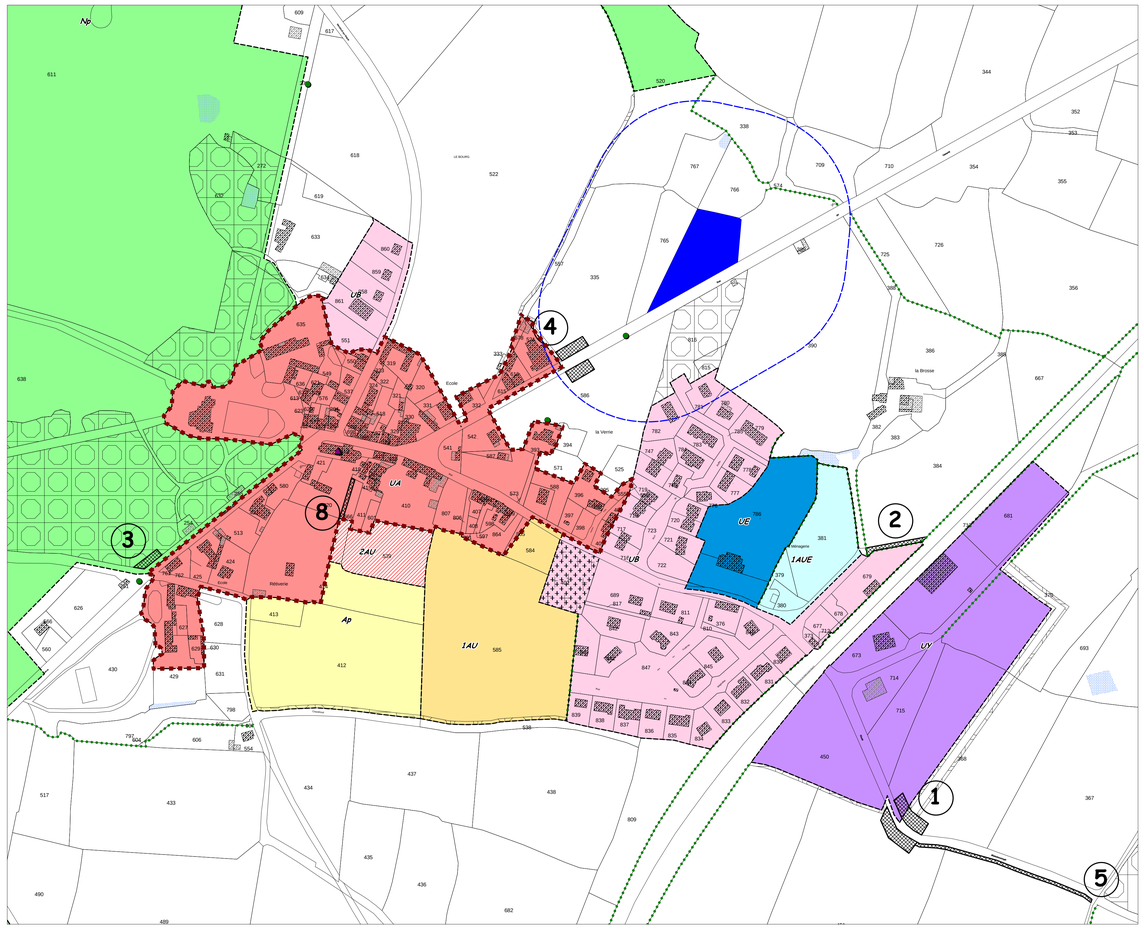

Légende

- Limite de zones
- 1 — Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Entités archéologiques
- Station d'épuration et périmètre de protection de 100m
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Arbres isolés protégés au titre de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Autres bois (à titre informatif)
- Secteurs et éléments du patrimoine soumis au permis de démolir (Application de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme)

Zones du PLU :

- UA
- UB
- UE
- UY
- 1AU
- 1AUE
- 2AU
- A
- Ap
- Np

Les clôtures sont soumises à déclaration préalable

Numéro	Désignation	Destinataire	Surface
ER n°1	Sécurisation de l'entrée d'agglomération	Commune	942m²
ER n°2	Création d'un passage piétonnier	Commune	222.3m²
ER n°3	Sécurisation du carrefour	Commune	171.8m²
ER n°4	Sécurisation d'entrée d'agglomération	Commune	554.9m²
ER n°5	Création d'une liaison piétonne	Commune	514.9m²
ER n°6	Création d'une liaison douce	Commune	7138m²
ER n°7	Aménagement d'un parking	Commune	567.5m²
ER n°8	Création d'une liaison piétonne	Commune	130m²